

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-neuf, le 20 juin à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents** : SERS Jean-Charles – CROS Roland - VIDAL Micheline - GUIBERT Michel—  
CHAUVEAU Cédric – SERS Virginie –CELLINI Bruno – LAHOZ Régine

**Absents excusés** : LANOS Lou– GAY Virginie - ARNAUD Martine - RUFF Denis - OZERAY  
Séverine - SERRANO Céline – - DA SILVA Adam -

**Pouvoirs** : RUFF Denis à SERS Jean-Charles

**OBJET** : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PLU



La procédure de révision générale du document d'urbanisme initiée en 2014 a abouti au dossier de projet de PLU qui doit être à présent arrêté par le conseil municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et soumis ultérieurement à enquête publique.

La concertation s'est effectuée en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme tout au long de la procédure de révision, et ce depuis le début des études, par le biais d'un registre en mairie à la disposition du public. Deux réunions publiques ont eu lieu présentant les grands enjeux du PLU, travaillant sur les axes du projet et les orientations d'aménagement et de programmation, ainsi que le projet de PLU (partie réglementaire).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-9, L 300-2 et R 123-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 13 mars 2014 ayant prescrit l'élaboration du document d'urbanisme,

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal du 20 mars 2017, renouvelé le 20 février 2019;

Vu le projet d'élaboration du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui en ont fait la demande.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, décide :**

1. de tirer le bilan de la concertation :

Le bilan de la concertation complet est annexé à la présente délibération. Les remarques d'intérêt général ont été prises en compte.

2. d'arrêter le projet d'élaboration du PLU de la commune de Castelnau de Guers tel qu'il est annexé à la présente délibération.

3. De charger M<sup>r</sup> le Maire de soumettre ce projet de P.L.U. aux procédures de consultation et d'enquête publique prévues par les textes susvisés

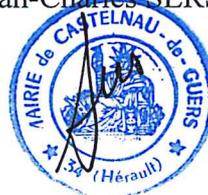
4. **Précise que** le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à :

- M. le Préfet de l'Hérault
- M. le Sous-préfet
- M. le président du Conseil Régional
- M. le président du Conseil Départemental de l'Hérault (à l'attention de la direction de l'aménagement du territoire, à l'attention de Mme Marie Languepin)
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM)
- Service urbanisme de la DDTM, à l'attention de M. Jean-Jacques Gleizes
- Service hydraulique de la DDTM
  
- Mme le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) :



- services biodiversité, urbanisme et risque (ancienne DRIRE)
- M. le directeur de l'Agence Régionale de la Santé (ARS)
  - M. le chef du service interministériel de défense de protection civile (SDIS)
  - M. le chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP, ex SDAP)
  - M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC)
  - Messieurs les présidents des structures intercommunales dont la commune fait parti, au minimum :
    - a. la CAHM
    - b. les SAGE de l'Hérault et du bassin de Thau
    - c. et éventuellement les autres structures qui ont des compétences dans les réseaux, l'urbanisme et le transport)
  - SCoT du biterrois
  - Messieurs les maires de communes limitrophes (non obligatoire, mais conseillé)
  - Hérault Transport
  - M le directeur de RFF (Réseau Ferré de France)
  - M. le directeur de l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO)
  - M. le directeur de l'ONF
  - M. le directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
  - M. le président de la Chambre d'Agriculture
  - M. le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
  - M. le président de la Chambre des Métiers
  - M. le directeur du réseau de transport d'électricité du Sud-Ouest (RTE)
  - M. le directeur de Télédiffusion de France (TDF)
  - M. le directeur de France Télécom, unité régionale des réseaux
  - M. le directeur d'Engie (ex ERDF)
  - M. Le directeur de GRDF
  - M. le directeur des ASF
- Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci- dessus.

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 14/06/2019  
Date d'envoi au contrôle de légalité : 21/06/2019  
Date d'affichage : 21/06/2019





Commune de  
Castelnau-de-Guers (34)

## PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Prescription	Arrêt	Publication	Approbation
13 mars 2014	20 juin 2019		

# Bilan de la concertation

---

## I. MODALITÉS INITIALES DE CONCERTATION

---

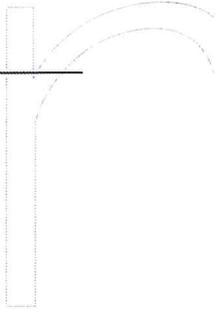
Par délibération du 13 mars 2014 de prescription de la procédure, le conseil municipal de Castelnau-de-Guers a fixé les modalités de concertation minimales comme suit, extrait de la délibération :

- > Une annonce par voie d'affichage et dans la presse locale de l'ouverture de la phase de concertation et de ses modalités
- > La mise à disposition en mairie d'un cahier d'observations
- > L'organisation d'une réunion publique, après le débat, en Conseil Municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et une avant l'arrêt du projet de PLU .

---

## II. MODALITÉS MISES EN ŒUVRE

---



Les modalités de concertation mises en œuvre ont été conformes aux modalités minimales fixées par la délibération du 13 mars 2014.

Elles ont été diversifiées pour permettre de recueillir l'avis du plus grand nombre de personnes.

---

### II.1. AFFICHAGE ET PUBLICATION DU LANCEMENT DE PROCÉDURE

---

La délibération du 13 mars 2014 a été affichée en mairie et un article est paru dans «Midi Libre» pour annoncer cette délibération et le lancement de la procédure de révision du POS en PLU.

---

### II.2. MISE A DISPOSITION EN MAIRIE DU DOSSIER ET D'UN REGISTRE

---

Les différents documents produits dans le cadre des études du PLU, ainsi qu'un registre pour annoter les remarques, ont été mis à disposition en mairie, dans le hall d'accueil, avec une mise à jour régulière des informations (diagnostic, PADD, projet de zonage).

Ces documents et le registre associé ont été accessibles au public aux heures habituelles d'ouverture de la mairie et ce jusqu'au 20 juin 2019, date de l'arrêt du PLU et du bilan de la concertation.

Aucune remarque n'a été faite dans le registre, mais 7 courriers/emails ont été adressés à Monsieur le Maire. Ces courriers ont été agrafés au registre au fur et à mesure de leur réception.

L'intervention des administrés démontre la bonne information qui a été faite auprès de la population et des propriétaires terriens.

La plupart de ces demandes sont d'ordre d'intérêt privé, sur la constructibilité de terrains, qui a été regardé dans le cadre du projet global, des objectifs de croissance démographique et des besoins en extension urbaine.

Une demande spécifique concerne l'extension du **camping des amandiers**, en bordure du village. L'extension de cette activité a été regardée en croisant l'enjeu économique présenté aux enjeux paysagers et environnementaux pour en définir l'emprise et les règles envisageables.

Une autre demande spécifique porte sur le **camping de la Pinède**, et la réduction de son périmètre dans le projet de PLU. Pour rappel, ce changement a été fait suite à la réunion PPA dans laquelle la DDTM (État) a signalé qu'une partie du camping était, de leur point de vue, illégal. La DDTM a explicitement demandé de s'en tenir au périmètre «autorisé». En opposition aux propos de la DDTM, le camping rappelle qu'une zone N2 avait été créée en 2006 et que les aménagements du camping ont été réalisés en fonction de ce zonage. Il semble donc qu'il y ait des données différentes et ce sujet est à éclaircir. Au regard du détail avant l'arrêt du PLU, ce point ne peut pas être immédiatement résolu. Les élus s'engagent à affiner le sujet et préciser les éléments avec la DDTM / le camping. Le propriétaire du camping est invité à reformuler sa requête dans le cadre de la future enquête publique. Dans la mesure de la légalité et sous réserve de l'avis favorable de la DDTM, la commune est favorable à la traduction de l'emprise complète du camping.

Une interrogation porte sur la **zone Ap** et sur le caractère figé du choix d'un tel zonage. La révision d'un document d'urbanisme remet à plat tous les enjeux de la commune à un instant. L'enjeu paysager sera questionné, comme tous les autres thèmes. Un retour en arrière sur ces protections ne pourra bien entendu pas se faire sans un argumentaire solide, mais rien n'est «figé».

## II.3. RÉUNION PUBLIQUE

Deux réunions publiques ont été organisées conformément à la délibération :

- après le débat sur le PADD : mercredi 13 mars 2019 à 18h00, qui a réuni 10 personnes environ, sur la démarche du PLU, la concertation le diagnostic et les orientations du PADD;

- avant l'arrêt du PLU : jeudi 16 mai à 18h30, qui a réuni 50 personnes environ, sur la traduction du projet de PLU (OAP, zonage et règlement).

Ces réunions se sont déroulées en soirée pour que le plus grand nombre puisse y assister. Outre l'affichage dans le village, une information dans la presse été réalisée :

- article du 23 février 2019 annonce de la première réunion publique
- article du 20 mai 2019 concernant la deuxième réunion publique.

Les principaux sujets d'intérêt collectif qui sont remontés lors de ces réunions publiques sont : le devenir du château, de l'ancienne cave coopérative, le projet de hameau agricole.

### □ PUBLICATION DES RÉUNIONS PUBLIQUES

- affichage sur les panneaux d'information répartis sur la commune + en mairie (panneau info communale + panneau électronique)
- publication pour la première réunion publique dans Midi Libre du 23 février 2019 et pour la deuxième réunion publique dans Midi Libre du 12 mai 2019.

Les comptes-rendus de ces réunions sont joints.

## II.4. AUTRES ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION

Outre les éléments fixés par la délibération de prescription du PLU, d'autres communications ont été réalisées, permettant à chacun d'avoir connaissance du projet et de son évolution.

### □ BULLETIN MUNICIPAL

Tout au long des études, des communications ont été réalisées dans le biais du bulletin municipal (distribué individuellement dans toutes les boîtes aux lettres). Ces informations ont été régulières et complètes.

- bulletin municipal n°42 de décembre 2018, édito page 2
- bulletin municipal n°43 de mai 2019, édito page 2 et page 14.

Ces bulletins municipaux sont joints en annexe.

#### **QUESTIONNAIRE AGRICULTEURS**

Dans le cadre de la stratégie agricole globale et du projet de hameau agricole, un questionnaire a été transmis par la commune à des jeunes viticulteurs pour connaître leurs besoins en bâtiments agricoles. 5 ont répondu être intéressés par le projet de hameau agricole.

#### **RDV CONSULTATION PLU**

Plusieurs RDV ont été réalisés en mairie, par M Chauveau Cédric, 1<sup>er</sup> adjoint délégué à l'urbanisme.

Ces RDV ont été essentiellement réalisés en 2019, suite aux présentations publiques du projet de PLU. Ils ont été parfois complétés par des remarques sur le registre.

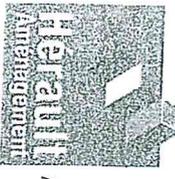
# ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Hérault

**MONTPELLIER** : Midimédia PubliCité - Tél. 04.67.07.69.35 - Fax : 04.67.07.69.39 - 34438 Saint-Jean-de-Védas cedex  
**BEZIERS** : Midimédia PubliCité - Tél. 04.67.07.69.40 - Fax : 04.67.07.69.39 - 34438 Saint-Jean-de-Védas cedex  
**Sete** : Midimédia PubliCité - Tél. 04.67.07.69.40 - Fax : 04.67.07.69.39 - 34438 Saint-Jean-de-Védas cedex

## M A R C H E S IMMOBILIERS A 90 000 F

AVIS D'APPEL PUBLIC  
À LA CONCURRENCE MAPA  
TRAVAUX



**AMÉNAGEMENT Z.A.C. DES PIELLES  
À FRONIGNAN**

**IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ**  
 Héralit Aménagement, parc Euroméditerranéen II, bât. D, 109, rue Henri-  
 Nogres, CS 84268, 34098 Montpellier cedex 5.  
 Tél : +33 4.67.40.92.00 - Fax : +33 4.67.40.92.37 - URL :  
<http://www.herault-amenagement.fr>  
 Adresse du profil d'acheteur : <https://marches-publics.herault.fr>  
 Type d'organisme : autre.

Activité(s) principale(s) : aménagement et construction.  
 - **OBJET DU MARCHÉ** : marché à bons de commande pour l'entre-  
 tien et le nettoyage des terrains dans le cadre de l'opération d'amé-  
 nagement de la Z.A.C. des Pielles à Fronignan.

**Lieu d'exécution** : commune de 34110 Fronignan.  
 - **CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES** : la Z.A.C. des Pielles se  
 situe à Fronignan et couvre une superficie de 8,2 hectares. Marche  
 séparé à bons de commande avec mini et un opérateur éco-  
 nomique.

**Quantités** (fournitures et services) : nature et étendue (travaux) :  
 les travaux consistent à l'entretien des terrains non aménagés et  
 des parcelles aménagées non vendues, à l'entretien des bassins de  
 rétention paysagers, au nettoyage des espaces publics aménagés et  
 à l'entretien des chaussées.  
 Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction.

**Modes d'attribution du marché** : marché séparé.  
**Des variantes** seront-elles prises en compte ? Non.  
**Durée du marché** ou délai d'exécution : 48 mois.

**Autres renseignements** : la durée du contrat précitée est une  
 durée maximum. Le marché est compu pour une période de 2 ans à  
 partir de la notification du contrat. Le marché est reconductible  
 pour 1 période de 2 ans.

- **RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LOTS** :  
 Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots.

959972

renforcement judiciaire ; déclaration sur l'honneur pour justifier que  
 le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du  
 C.M.P. (DC) (ou forme libre) ; déclaration concernant le chiffre d'affaires  
 global réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;  
 déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'im-  
 portance du personnel d'encadrement pour chacune de ses trois der-  
 nières années ; déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équi-  
 pement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de  
 contrats de même nature ; liste des travaux exécutés au cours des  
 trois dernières années ; une attestation d'assurance RC profession-  
 nelle.

- **CRITÈRES D'ATTRIBUTION** : offre économiquement la plus  
 avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le  
 cahier des charges (Évaluation de la consultation, lettre d'invitation).  
 - **PROCÉDURES**.  
 Mode de passation : procédure adaptée.  
 Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : 3 juillet 2014, à 12 heures.  
 - **AUTRES RENSEIGNEMENTS**.  
 Référence du marché attribué par le pouvoir adjudicateur/  
 entité adjudicatrice : 14HA006.

Renseignements complémentaires : dossier de consultation gra-  
 tuit. Les prestations comportent les conditions d'exécution suivantes :  
 cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère  
 social dont le détail est indiqué dans la C.C.A.P. Le respect de ces  
 dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre  
 comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exé-  
 cution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect  
 du cahier des charges. Le titulaire devra mettre en œuvre tous les  
 moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développe-  
 ment durable dans le cadre de l'exécution des prestations. Aucune  
 prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements  
 la législation française. L'ouverture des offres n'est pas publique. Les  
 offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé  
 de réception ou déposées contre réception. Dématérialisation des  
 procédures : l'organisme acheteur préconise la transmission des plis  
 par voie électronique. Il accepte cependant les plis adressés par  
 d'autres moyens permettant d'en garantir la confidentialité et la date  
 sont définies dans le règlement de la consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 juin 2014.  
 - **ADRESSES CONTACTS**

## ANNONCES LEGALLES

D.R.F.I.P. - PÔLE G.P.P.

### SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.G.I. de Beziers en date du 24 mars 2014, la direc-  
 tive régionale des Finances publiques, G.P.P. Domaine, 334, allée  
 Henri-I-de-Montmorency, CS 17788, 34081 Montpellier cedex, a été  
 nommée curatrice de la succession de M. Patrick Serge Guillaume,  
 décédé le 22 mai 2013 à Boujan-sur-Libron, (Hérault). Réf : 4853.  
 Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recomman-  
 dée avec A.R. à l'adresse ci-dessus.

959906

### UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS

L'Union Fédérale des Consommateurs de Lunel, 48, rue Gambetta,  
 informe ses adhérents qu'une assemblée générale extraordinaire se  
 tiendra le lundi 7 juillet 2014.  
 À l'ordre du jour : la dissolution de l'association locale de Lunel  
 à des fins de partage des compétences pur assurer toujours plus de  
 prestations et cela dans des conditions plus favorables à une évolu-  
 tion qui s'avère nécessaire.

959934

### COMMUNE DE CASTELNAU-DE-GUERS

**RÉVISION**  
**DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)**  
**EN VUE DE SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)**  
 Par délibération en date du 13 mars 2014, le conseil municipal a  
 décidé de prescrire la révision du P.O.S. pour sa transformation en  
 Plan Local d'Urbanisme et de déterminer les modalités de concentra-  
 tion préalable qui se déroulera pendant toute la durée de l'élabora-  
 tion du projet, associant les habitants, les associations locales et  
 toutes personnes concernées.  
 La délibération prescrivant cet acte est affichée en mairie du 19 juin  
 2014 au 19 juillet 2014.

959928

## APPEL D'OFFRES



**Parution mardi, jeudi, dimanche**

### Rédigez votre petite annonce

(En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)


**Choisissez votre formule**  
 Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus

**Rubriques immo :**  
**publication mardi + jeudi + dimanche**

**PA sans photo**

- Formule trio • simple
- 16,50 € (une édition)
- 26,50 € (deux éditions)
- 45 € (toutes éditions)

Formula trio • simple



## COMMUNICATION URBANISME

# 1ère Réunion PUBLIQUE P.L.U. *Plan Local d'Urbanisme*

**Le mercredi 13 mars 2019**

**à 18h**

**Maison du PEUPLE**

**Présentation du diagnostic et du P.A.D.D.**

*Projet d'Aménagement et de Développement Durables*

Affichage 27/02/19  
- Salles - Panneaux  
- Maire exp - Int  
- Panneau lamineux  
- Publication le 13/03 au water

Monsieur le Maire

Jean-Charles SIERS



Service Urbanisme

11 place de la mairie - 34120 CASTELNAU DE GUERS

Téléphone : 04.67.98.16.94 Télécopie : 04.67.98.09.38 urbanisme-elections@castelnau-de-guers.com

## AGENDA

### Midi Libre

Rédaction : courriel, redac.pezenas@midilibre.com  
06 73 65 45 43.  
Publicité : L'Agence, by Midi Média, 1, avenue Wilson, 34 500 Béziers.  
04 67 80 79 80.  
Abonnement, portage à domicile du journal : 04 30 00 30 34.  
Avis de décès : 04 30 00 80 00.

### En cas d'urgence

Gendarmerie : 17.  
Ambulances : après 20 h, ainsi que les dimanches et jours fériés, de 8 h à 20 h, contacter le Samu, 15.  
ERDF : 09 726 750 34.  
GRDF : 0800 473 333.  
Contacts réseau public (24 h/24, 7j/7) : Eau : 06 84 33 56 33  
Assainissement : 09 77 40 11 38.  
Électricité : 06 24 24 19 58.  
Polyclinique Pasteur : 04 67 90 41 42.

### Alignan-du-Vent

#### FOOTBALL

Ce samedi 23 février, à 15 h, à Alignan-du-Vent, les U15 féminines recevront Sète.  
Dimanche 24 février, à 15 h, la réserve senior accueillera Le Pouget.  
Toutes les autres équipes sont au repos.

## Castelnau-de-Guers L'urbanisme au conseil municipal

Le conseil municipal du 20 février a débuté avec l'annonce du renforcement du parc matériel par une tractopelle d'occasion, achetée pour 35 000 €. Chaque année la commune consacre 15 000 € aux travaux de curage de fossés, buses et ruisseaux. Cet engin permettra, non seulement des économies, mais aussi une intervention plus rapide lors de sinistres.

Mais le cœur de cette réunion était consacré au projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du futur plan local d'urbanisme (PLU). Compte tenu des dernières avancées, certains projets prévus dans le premier PADD doivent être rajustés, sans remettre en cause les grandes orientations. Ainsi, la commune a la volonté de créer un hameau agricole permettant de sortir



Le conseil a décidé de l'achat d'une tractopelle.

le matériel des exploitants du cœur du village. Le lieu définitif n'est pas fixé, mais il comporterait 7 à 8 lots sur une contenance de 3 ha. De même, le château d'eau actuel ne répond plus aux règles qui imposent une capacité couvrant les besoins de

la population pendant 24 heures, en cas de coupure d'approvisionnement. Une rencontre avec l'Agglo est prévue pour définir les modalités de création d'un deuxième réservoir semi-enterré. Les capacités de stationnement du centre, déjà

bien engorgé, interpellent. Toujours en matière d'urbanisme, la Drac vient de proposer une modification du périmètre de servitude aux abords du château. Au lieu d'une zone de 500 m à vol d'oiseau, la nouvelle zone est beaucoup plus restreinte, désengageant de contraintes administratives un grand nombre de bâtiments. Pour présenter toutes ces pistes, une première réunion publique se tiendra le 13 mars, à 18 h, maison du Peuple.

#### PERMANENCE

Lors du conseil municipal (lire ci-dessus), l'idée de fixer une permanence permettant aux administrés de rencontrer, sur rendez-vous, leur maire, chaque vendredi, de 17 h à 19 h, a été actée. La première aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> mars.

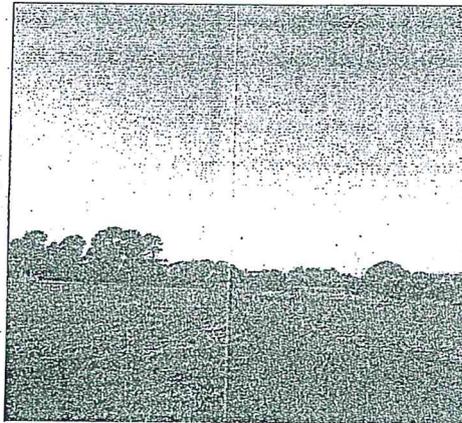
## Pézenas Saint-Christol : questions et inquiétudes soulevées

Urbanisme. La Ville désire, entre autres, multiplier l'offre de logements sur ce site.

Il y a quelques jours, la Ville organisait une réunion publique pour présenter son projet d'aménagement du quartier de Saint-Christol (Midi Libre du 13 février). Dans la salle, de nombreux questionnements et inquiétudes avaient été soulevés par les riverains, sur les voies de circulation, les réseaux, le nombre d'habitations prévu, la hauteur des bâtiments, et bien d'autres encore... Alain Vogel-Singer, maire, avait alors insisté sur le fait que la Ville avait pris en compte les réflexions issues des ateliers de concertation, menés sur ce projet urbain, en 2015.

### Entre 2 000 et 3 000 habitants

Un projet qui est loin de faire l'unanimité, à commencer par les élus de l'opposition, qui dénoncent un effet de manche de la part du maire. « Il règne à Pézenas comme un air de campagne électorale depuis que le maire a annoncé sa candidature dans Midi Libre, pour un cinquième mandat. Avec cette candidature ressurgissent les anciennes promesses électorales de mars 2014 sti-



Le projet de Saint-Christol devrait comporter 750 logements.

mulant que les dossiers étaient prêts pour que les projets démarrent au plus vite. Un mandat après, ces projets n'ont pas démarré et sont même au point mort. » Pour Armand Rivière, qui revient sur la réunion publique proposée en mairie, « c'était une énième opération de communication et non un rendez-vous de concertation avec la population et les

riverains du quartier. Ces derniers n'ont quasiment pas eu de réponses à leurs interrogations et ont été renvoyés à des rencontres ultérieures. Mais ils n'ont pas été dupes. Il y a plus de trois ans, les ateliers dits participatifs n'ont eu ni conclusion publique, ni suites pour les participants. Certains intervenants ont d'ailleurs souligné ne pas retrouver dans

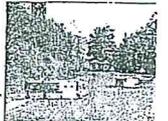
la présentation les propositions qu'ils avaient faites alors. »

Parmi les grosses inquiétudes, relayées également par l'association ADISHCA et son président, M. Duhal, les 750 logements qui devraient être implantés sur le site. Soit, si l'on compte un couple avec un enfant ou deux, entre 2 000 et 3 000 personnes en plus sur Pézenas. La question était de savoir « si tout avait été pensé pour gérer ce flux ».

Pour le groupe d'opposition Osons Pézenas, « il n'est pas logique d'urbaniser massivement cet espace de campagne et de réaliser, en même temps, un centre commercial à l'opposé (Saint-Martin, NDLR), créant ainsi plus de déplacements et d'étalement urbain, au moment où l'on parle de transition écologique et de préservation du foncier agricole ». Ce sujet sensible ne manquera pas de susciter des réactions, puisqu'il est à l'ordre du jour du conseil municipal de mardi 26 février, à 18 h, en salle des mariages.

MICHELLE RIVIÈRE  
riviere@midilibre.com

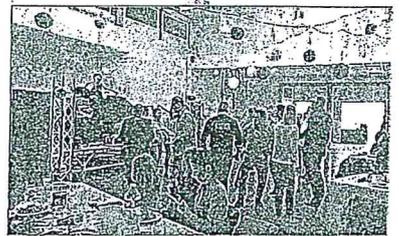
Valros On ne chicane pas avec la sécurité



Vue de la chicane.

Les entrées de comar sont dangereuses pour la cohabitation entre les gers de la route et les rains. Souvent, les cotours n'ont pas conscience qu'ils sont dans une situation urbaine. Sur l'avenue Montagne, la municipalité souhaitait résoudre ce problème. Pendant plus d'un mois, un radar pédalier a été positionné sur l'axe et a permis d'enregistrer des données. À l'issue de ces études et concertations, le conseil départemental de la DDTM de l'Hérault a validé la solution. Elle s'est portée sur l'implantation d'une chicane, afin de réduire la vitesse des conducteurs. Elle s'accompagne d'une priorité alternée : les véhicules roulant à 30 km/h sont prioritaires pour le passage de la chicane. Les services techniques ont finalisé la nouvelle chicane avec le positionnement des quilles en plastique.

## Magalas Valentins et Valentines en amour



Les amoureux ont eu la piste de danse pour eux.

La salle de la Convivialité avait revêtu ses habits de fête pour recevoir les Valentins et Valentines, lors d'une grande soirée festive, proposée par les Fadas. Pour la première fois, l'association organisait cette soirée dédiée aux amoureux.

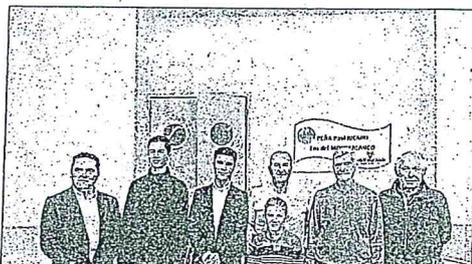
Près de 70 convives ont répondu présents. La plupart des participants se sont retrouvés sur la piste

de danse, dans une ambiance.

De leur côté, les Valentins et Valentines ont mis les petits dans les grands pour dîner, tandis que les musiques entraînaient, sous baguette de DJ JB. Prochaine étape pour les Fadas : l'initiative qui se déroulera en avril et début mai, animations for-

## Montblanc Dieu, la tauromachie et ses fidèles

Le club taurin Montblanc, présidé par Pascal Lopez, a invité le novillero Gualterio Lopez, le jeune Mateo Rota, de l'école taurine de Béziers, ses dirigeants, et Bernard Mul, président de la fédération des clubs taurins. Cette conférence passionnante s'est déroulée devant le maire et un public attentif aux arguments du père Jac-

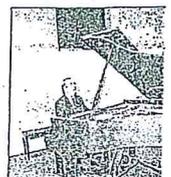


mission des aumôniers comme celle des prêtres dans leur diocèse : ils apportent réconfort et aide aux âmes tourmentées. Le père Tessier a ensuite répondu à quelques questions.

En seconde partie, Gualterio, jeune homme sensé, intelligent et mature, a expliqué sa détermination à poursuivre à la fois sa passion

## Fouzilhon Kleber Mesquida au piano

Petit moment de poésie dans sa tournée départementale de passage à Fouzilhon (nous y reviendrons dans une prochaine édition), quand Kleber Mesquida s'est assis devant le piano voyageur de Jérôme Médeville, au Thé-





**Réunion PUBLIQUE P.L.U.**  
*Plan Local d'Urbanisme*

**Le jeudi 16 MAI 2019**

**à 18h30**

**Maison du PEUPLE**

**Présentation du :**

- \*PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- \*OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)
- \*Zonage
- \*Règlement

Monsieur le Maire

Jean-Charles SERS



App. affichage 02 Mai 2019  
- Salle - Panneau  
- mairie est - info  
- Panneau lumineux

Service Urbanisme

11 place de la mairie - 34120 CASTELNAU DE GUERS

Téléphone : 04.67.98.16.94 Télécopie : 04.67.98.09.38 urbanisme-elections@castelnaud-de-guers.com

Rédaction : courriel, redac.pezenas@midilibre.com  
 ☎ 06 73 65 45 43.  
 Publicité : L'Agence by Midi Média, résidence Chapal, 1, avenue Wilson, 34 500 Béziers.  
 ☎ 04 67 80 79 80.  
 Abonnement, portage à domicile du journal : ☎ 04 30 00 30 34.  
 Avis de décès : ☎ 04 30 00 80 00.

**En cas d'urgence**

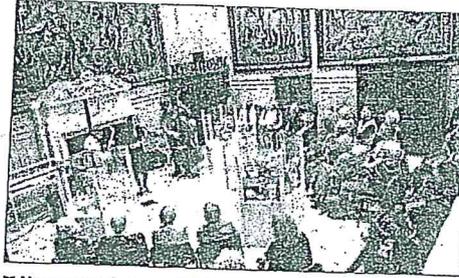
Gendarmerie : ☎ 17.  
 Ambulances : après 20 h, ainsi que les dimanches et jours fériés, de 8 h à 20 h, contacter le Samu, 15.  
 ERDF : ☎ 09 726 750 34.  
 GRDF : ☎ 0800 473 333.  
 Contacts réseau public (24 h/24, 7 j/7) : Eau : ☎ 06 94 33 56 33  
 Assainissement : ☎ 09 77 40 11 38.  
 Électricité : ☎ 06 24 24 19 58.  
 Polyclinique Pasteur : ☎ 04 67 90 41 42.

# PEZENAS UNE NUIT AU MUSEE pour découvrir ses collections

De multiples actions y sont menées par les Amis de Pézenas et la municipalité.

**S**amedi, la Nuit des musées a permis de découvrir ou redécouvrir ce lieu emblématique que constitue le musée de Vuillod Saint-Germain. L'ouverture nocturne et gratuite de cet espace a attiré un public nombreux d'esthètes et de curieux, qui ont déambulé dans ce magnifique hôtel particulier, et découvert toutes les œuvres d'art et les objets rares qui y sont présentés.

L'exposition annuelle de 2019, consacrée à des faïences d'artistes de notre région, apporte une touche supplémentaire à la collection importante de tableau, meubles et objets uniques, qui décorent les salles habituellement. Pour cette édition, un concert agrémenteait cette soirée, et contrairement aux nuits précédentes, le jazz remplaçait la musique classique. Le trio jazz Véréne Fay a enchanté par



Un concert de jazz a été donné dans la grande salle.

sa prestation un public nombreux. Cette soirée avait été précédée la veille, par le vernissage de l'exposition. Lors de la présentation, Myriam Sirvent, présidente des Amis de Pézenas, rappelait qu'un tel événement n'avait été possible que grâce à l'aide d'une quinzaine de collectionneurs qui avaient bien voulu prêter ces pièces

uniques. Il était rappelé que la faïence était apparue au XIII<sup>e</sup> siècle, en particulier à Marseille, et qu'elle s'était développée à la fin du XVI<sup>e</sup> avec la création de pots d'apothicaires. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la peinture bleue caractéristique, obtenue par l'apport de cobalt et de manganèse, donnait à ces œuvres leur aspect le plus signi-

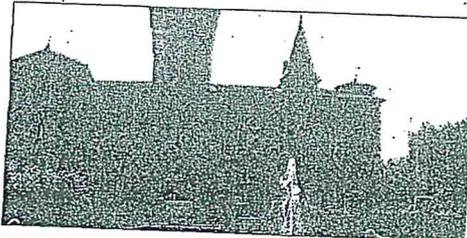
ficatif. La culture historique de Denis Nepipvoda, complétait cette présentation et expliquait l'itinéraire de la fabrication depuis Marseille jusqu'à Pézenas en passant par Moustiers. François Siffre, héritier d'une génération de faïenciers de Pézenas, intervenait pour parler de la continuité de son travail avec son épouse, et se disait heureux d'avoir pu compléter la collection, par le don d'œuvres de son grand-père. Edith Fabre et Marion Gineste, pour la municipalité, rappelaient l'évolution significative du musée depuis la participation des Amis de Pézenas, en 2007, dans la gestion de ce lieu et dans les choix des acquisitions et des expositions. De plus elles indiquaient que chaque année la municipalité attribuait une subvention afin de réparer un meuble de la collection.

**DEBAT SUR LES EUROPEENNES**  
 Dans le cadre des élections européennes du 26 mai, l'Parti socialiste, Place publique, Nouvelle donne et le Parti radical de gauche, organisent une réunion publique, **lundi 20 mai**, à 18 h 30, à la salle Bonnalou. Y seront présentées et débattues les propositions de la liste Envie d'Europe, composée de membres de la société civile et de candidats des mouvements la soutenant, conduite par Raphaël Glucksmann, et sur laquelle figure Éric Andrieu, député européen sortant, originaire du département de l'Aude.

**MIRONDELA DELS ARTS**  
 Ouverture de la billetterie à partir du **mardi 21 mai**, de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h, à l'office de tourisme. Les 21 et 22 seront réservés aux adhérents de l'association. À partir du **jeudi 23 mai**, ouverture générale. Réservations au **04 67 11 53 90** ou en ligne sur [www.mirondela.com](http://www.mirondela.com).

## Montagnac Une date pour deux événements festifs sur la commune

L'AH (Assistance Humanitaire Internationale) organise un repas-Spectacle le **dimanche 26 mai** à 12 h à la salle des rencontres André-Sambussy. Christian Delagrangé, Angela Amico et Delvis, entraîneront le public dans leurs univers musicaux, que ce soit en solo, en duo ou en trio ! Réservation auprès de Catherine au **06 62 14 42 72**.



Le récital sera donné au château Saint-Martin de la Garrigue.

**RÉCITAL**  
 Le château Saint-Martin de la Garrigue organise un récital **dimanche 26 mai**, à 17 h, autour des œuvres de Debussy, Rodrigo, Dvorak, Britten,

Strauss... Ce récital aura lieu dans le salon du château avec Doriane Cheminain, harpiste et Marine Chaboud, mezzo. La visite guidée du château et des

chais ainsi qu'une dégustation de vin sont proposées sur réservation, au : **07 50 88 47 27** ou **04 67 24 00 40**.

## Fouzilhon Le Théâtre de Pierres accueille le spectacle "La Grotte"

Un nouveau Mardi bistrot du collectif du Théâtre de Pierres s'annonce ce **mardi 21 mai**, à partir de 20 h 30, avec le spectacle *La Grotte*, joué par Marthe Wetzel et Noémie Zurletti, et dont la mise en scène est de Clément Papachristou, scénographie de Lucie Gautrain. À l'époque préhistorique, tout près d'ici, des femmes et des hommes sont entrés dans des grottes et y ont peint et gravé des dessins tout autour d'eux. 30 000 ans plus tard, deux sœurs se retrouvent après dix ans d'absence. L'une passe ses journées dans la grotte de la Combe à la recherche



La Grotte.

d'œuvres d'art millénaires. L'autre passe ses nuits à fouiller la cave à la recherche des objets de son enfance. Entre et

histoire intime et histoire millénaire. La Grotte est le trajet d'une découverte : celle du présent qui bouscule nos représentations du passé. Et vice-versa. Il s'agit d'un spectacle hors norme créé au Festival de Villefranche. La restauration est assurée par la Bartassière, à partir de 10 h, uniquement sur réservation, jusqu'à la veille (Tél : **06 69 38 49 34** ou [resatdp@gmail.com](mailto:resatdp@gmail.com)).

L'entrée est à **12 €**, adhérents et réduits : **8 €**, moins de **18 ans** : **6 €**. Plus d'infos sur [thdepierres@gmail.com](mailto:thdepierres@gmail.com).

04 67 36 65 65

## Lézignan-la-Cèbe Un Café-rencontre à l'accueil de loisirs la Céboïette

**Mercredi 22 mai**, de 16 h 30 à 17 h 30, l'accueil de loisirs la Céboïette organise son premier café-rencontre, ouvert à tous.

À cette occasion, les enfants de l'accueil de loisirs et l'équipe d'animation invitent la population à partager un moment de convivialité, autour de mignardises confectionnées l'après-midi, lors de l'atelier cuisine animé par Avid Caron.

Cette rencontre permettra d'échanger et de visiter la commune. L'occasion pour les animatrices d'évoquer les activités proposées tout au long de l'année aux enfants : ateliers à chaque saison, ateliers peinture, initiations sportives, jeux, ateliers artistiques du jardin, rallyes photographiques manuels... L'accueil périscolaire, activités offertes sont nombreuses et variées, grâce à l'investissement de qualité des associations locales.

Chaque année a été placée sur le thème du recyclage, du respect de la nature et du tri des



L'accueil de loisirs la Céboïette ouvre ses portes au public.

déchets quotidiens. À travers différentes animations et actions, les enfants apprennent à identifier les déchets et à les jeter dans les contenants adaptés. Ils ont ainsi réalisé des poubelles de tri pour les déchets recyclables, pour le compost accueillant les restes alimentaires du goûter et pour les déchets non recyclables.

Des animateurs du Sictom ont présenté la poubelle magique et l'importance du tri avec la transformation

d'un objet en un autre, après recyclage. La seconde intervention a permis de fabriquer un panier en papier journal. Leur dernière animation aura lieu en juin, pour fabriquer du papier recyclé. Ainsi sensibilisés, les enfants deviendront des citoyens respectueux de la nature.

Informations : au **07 89 08 83 78** ou par mail à [periscolaire@mairie-lezignan-la-cebe.fr](mailto:periscolaire@mairie-lezignan-la-cebe.fr).

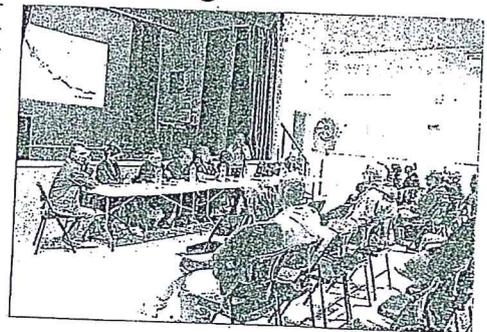
Correspondant Midi Libre : **04 67 90 75 65**.

## Castelnau-de-Guers Une réunion sur le PLU qui a laissé un goût amer

Si le maire pouvait se réjouir d'une participation des Castelnauais en nette amélioration par rapport à la première réunion sur le futur PLU, il n'est pas sûr que ce sentiment ait été partagé par l'assistance à la fin de la réunion.

Le cabinet chargé de l'élaboration de ce plan avait bien progressé et l'objet de cette présentation était d'avoir des retours avant un conseil municipal de validation vers le 20 juin.

Sachant que la logique de la réflexion s'appuie sur deux postulats, « on ne consomme plus d'espace et on préserve la silhouette du village », et que le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) a été décrété qu'il n'y aurait pas de développement économique à Castelnau-de-Guers, les perspectives ne pouvaient pas être réjouissantes. À l'échéance 2030, en utilisant les terrains enclavés ou densifiables, la croissance annoncée serait un maximum de 50 logements, pour



Pas vraiment de marges de manœuvre pour la commune.

un accroissement de population de 120 personnes. Il n'y a donc aucun projet sur le devenir de la cave coopérative ou du château, pour des raisons financières. Pas vraiment de perspectives non plus d'amélioration du stationnement en centre du village, et un projet de hameau agricole sur la route de Florensac qui a suscité beaucoup de questions. Sans compter les vigneronnes des

domaines, inquiets pour l'extension de leurs bâtiments. Tout cela a généré un grand sentiment de frustration au sein de l'assemblée. Les personnes présentes se sont également plaintes des documents projetés à l'écran qui étaient totalement illisibles. Il leur a été rappelé que tous les documents présentés lors de cette réunion étaient consultables à la mai-

# Les échos de Castelmau



Bulletin Municipal d'informations N°42 - décembre 2018

**CLUB OMNISPORTS CASTELNAULAIS**  
**DIMANCHE 23 DECEMBRE**  
**CONCOURS de PETANQUE de NOËL**  
 Doublettes

Inscriptions de 8h30 à 9 h  
 Petit-Déjeuner Traditionnel offert  
 8€ par équipe  
 Nombreux lots, Buvette  
 terrain de Pétanque route de Florensac (salle du COC)

**Généralités Castelmau**  
**Le Réveillon de la Saint-Sylvestre**  
 CASTELMAU-DE-GUIERS - Salle Polyvalente - 19h

**MENU**

**APÉRITIF**  
 Marquetterie, tapenades à toast, mini burger et olives

**ENTRÉE**  
 Ballottine de volaille, toast du foie gras et mesclun aux magrets séchés

**POISSON**  
 Marinade de saumon au citron vert sur mesclun

**VIANDE et les légumes**  
 Fondant de poularde sauce aux câpres, cresson de penne, de terre et haricots verts persillés

**FROMAGES à l'assiette**  
 Brie, bleu et pain aux fruits

**ASSIETTE GOURMANDE**  
 Nougat glacé et verrine de soupe de fraise

**CAFÉ et GOURMANDEISE**

**GRATINEA L'AGONION**  
**Menu Enfant**  
 Râti sauté, tomates, 20€

Remerciement inscriptions et règlement le mercredi 19/12 de 18h00 à 20h - salle d'attente - 10€ par personne - 10€ par 10 personnes - 10€ par 20 personnes - 10€ par 30 personnes - 10€ par 40 personnes - 10€ par 50 personnes - 10€ par 60 personnes - 10€ par 70 personnes - 10€ par 80 personnes - 10€ par 90 personnes - 10€ par 100 personnes

**Club Photo Castelmau de Guiers**  
**PHOTO Expo**

Du 14 janvier au 8 février 2019  
 Vernissage le 18 janvier 18h

**MÉDIATHÈQUE de FLORENSAC**  
 04 67 39 89 62 - 09 64 16 66 81

**Club Omnisports Castelnaulais**  
**Concours de belote**

UN VENDREDI SUR DEUX

JANVIER : vendredi 11  
 Lundi 21 & Mardi 22 (Fête)  
 FEVRIER : Vendredi 01 & vendredi 15  
 MARS : les Vendredi 01 - 15 & 29  
 AVRIL : les Vendredis 12 & 26

SALLE du CLUB (rue de Florensac)  
 INSCRIPTIONS à PARTIR de 20 H 30

JOYEUSES FÊTES!



## ÉDITO



Très cher-e-s concitoyen-ne-s,

La barbarie a encore frappé sur le territoire national, au marché de Noël de Strasbourg, lieu emblématique de bonheur, de féerie et de festivités. Cinq morts et de multiples blessés dont certains grièvement. De toute évidence, les mesures prises en matière de lutte contre le terrorisme sont inefficaces et inadaptées.

La bêtise a encore frappé au détour de ronds-points, faisant plusieurs morts et blessés qui étaient là pour manifester leur mécontentement.

Les casseurs ont encore frappé en vandalisant de nombreux commerces et boutiques dans différentes villes, en brûlant voitures et mobilier urbain.

Le gouvernement a lui aussi frappé en envoyant les forces de l'ordre face aux « gilets jaunes », faisant malheureusement plusieurs morts et de nombreux blessés.

L'état d'urgence a été décrété permettant ainsi arrestations arbitraires, gardes à vues injustifiées, sanctions disproportionnées aux faits.

Des bombes lacrymogènes pour disperser ou dissuader les manifestants, des mesurètes financières en guise de poudre aux yeux, le blocage des gilets jaunes pour les empêcher de manifester, le nettoyage par la force de leurs points de ralliement, voilà les seules réponses que donne le gouvernement aux cris de souffrances, de misère, de mal vie que lui envoie le peuple.

Mais le gouvernement n'étrangle pas que le peuple, il veut aussi saigner les collectivités territoriales, tuer le premier échelon de la démocratie que constituent les communes.

La baisse des dotations, le transfert de compétences imposé par la réforme des collectivités, compliquent l'accomplissement du mandat que vous nous avez confié. Rassurez-vous, nous ne baissons pas les bras.

Pour ne citer que les « grands chantiers », 2019 vous offrira **une traversée du village embellie et sécurisée** avec des réseaux eau et assainissement débarrassés de plomb et d'amiante.

**La dernière grosse tranche des travaux de l'école** avec une présentation à la population de l'ensemble des améliorations apportées, transformant l'école de Jules Ferry, fort respectable, en une école du 21<sup>ème</sup> siècle.

**La réfection du chemin de l'Espourtel**, véritable étape d'un Paris-Dakar en raison de la présence des pins para-

sols, essence Méditerranéenne par excellence, mais indésirable en bordure de voie ou de bâtiment.

**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)** devra être finalisé. Celui-ci fixera les grandes orientations pour notre territoire jusqu'à l'horizon 2030. Nous y avons prévu la création d'une zone mixte, agricole et artisanale pour satisfaire les besoins locaux, mais aussi un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Nous avons aussi identifié des emplacements réservés afin d'améliorer la vie du cœur de ville : stationnement, déplacement, etc.

**Le patrimoine a été recensé**, ce qui va permettre sa protection afin de ne plus connaître de mésaventures comme pour le Moulin de Castelnaud.

Pour relever ces défis, nous aurons sûrement besoin de votre soutien, de votre engagement à nos côtés, car nous devons à n'en pas douter, infléchir des positions arrêtées par diverses structures et services comme le SCoT du Biterrois (Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois), la DDTM (Direction Départementale du Territoire et de la Mer), la CAHM (Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée), la Chambre d'Agriculture, l'ARS (Agence Régionale de Santé), qui décident sans les avoir consultées, de l'avenir des communes.

**2019 devra aussi être l'année où le mieux vivre ensemble se substituera au bien vivre ensemble.**

Beaucoup de Castelnaulaises et Castelnaulais en ont assez de voir des véhicules **stationner de manière abusive**, prolongée, voire de manière gênante, de voir **divaguer les mêmes chiens**, distribuant au hasard de leurs envies leurs excréments, renverser les conteneurs pour les vider de leurs contenus, de voir **des sacs poubelles déposés à même le sol** (sacs éventrés par les quadrupèdes cités auparavant), de voir **des décharges sauvages dans nos garrigues**, tout comme des **dépôts d'encombrants dans nos rues**.

La liste pourrait être plus longue, mais nous sommes à deux doigts des fêtes de fin d'année et une place doit être gardée pour la formulation des vœux.

Bien sûr, ma priorité est de vous présenter des vœux de bonheur, de joie et santé, mais au regard de tout ce qui est écrit en amont, **je souhaite que 2019 soit pour vous l'année de la Paix, de la Solidarité et de la Citoyenneté.**

**Bonne année à toutes et tous.**

Fraternellement,  
Jean-Charles SERS, Maire de Castelnau de Guers

# Les échos de Castelnaud



Bulletin Municipal d'informations N°43 - mai 2019

Dans ce numéro :

Vendredi 10 mai

## LA BOUM

Interdit aux parents

### DÉGUISSÉ DES ENFANTS

CASTELNAU-DE-GUERS  
Salle Polyvalente

19h-20h15 CP à CE2  
20h30-22h CM1 à 12ans

2€

Les enfants viennent et repartent obligatoirement accompagnés d'un adulte  
Inscription obligatoire  
Renseignements et inscriptions Sandrine au 06.70.53.37.10

## INVITATION

Mr le Maire  
et le conseil municipal  
de Castelnaud de Guers  
ont le plaisir de vous convier

samedi 11 mai 2019  
18h30

Au Vernissage de la résidence d'artiste de

Madeleine OSSIKIAN  
Artiste peintre

Maison du peuple, montée Garenne,  
34120 CASTELNAU DE GUERS

## Exposition

11 & 12 MAI 2019  
Exposition visible le dimanche 12 mai-10h-19h

18-19 MAI 2019

## JOURNÉES EUROPEENNES DES MOULINS ET DU PATRIMOINE MEULIER

VISITES MUSEES EOLIENNES MOULINS A BÂU MOULINS A VENT NOROIS SITES MEULIERS EXPOSITIONS CONCERTS DEBATS

www.journées-europeennes-moulin.org www.23me.fr

## Concours 2019 des Maisons Fleuries

INSCRIVEZ-VOUS  
1<sup>ER</sup> MAI > 31 MAI  
DE NOMBREUX LOTS A GAGNER !

BULLETIN D'INSCRIPTION À TÉLÉCHARGER :  
[www.agglo-heraultmediterranee.net](http://www.agglo-heraultmediterranee.net)

... et bien d'autres informations !!



## ÉDITO



Très cher·e·s concitoyen·ne·s,

Seulement un tiers de 2019 est écoulé, et l'on peut imaginer qu'elle pourrait être une année charnière.

Bien entendu, l'image de Notre Dame de Paris en flamme restera gravée en chacun d'entre nous, de même que l'élan de solidarité spontané, qu'il soit de particuliers, ou de collectivités locales.

Il me faut vous avouer que l'équipe municipale a été prise de court, puis submergée par cette vague de plus d'un milliard d'euros émanant d'une poignée de donateurs.

Cette générosité est à pondérer car elle offre à ces grands groupes l'occasion de redorer leur blason, et surtout de défiscaliser. Ensuite, pour certains, l'effort équivaut à un don de trois euros pour un smicard.

Il n'y a là rien d'admirable, ni de formidable. Un peu de poudre d'or pour éblouir le peuple.

Un peuple vêtu d'or (gilets jaunes) qui depuis plus de cinq mois occupe les ronds-points, à qui l'on ne donne point de rond, loin s'en faut.

L'issue du grand débat ne comportait pas d'inconnu, aujourd'hui il est clair que le cap est plus que maintenu.

Je vous rappelle quelques « solutions » avancées par le président, en réponse au mécontentement de la rue.

Un jour de solidarité en plus, rien sur l'ISF, modification des tranches d'imposition, indexation des pensions sur l'inflation (2020), diminution et remboursement CSG, révision des pensions (à la baisse) obligeant à travailler plus longtemps, etc, etc, etc.

Pas de fermeture d'écoles, mais des fermetures de classe, comme à l'école des Sautarochs à la rentrée prochaine !!

Les œuvres de Victor Hugo n'ont pas le même succès. Un milliard pour Notre Dame de Paris, rien pour les Misérables.

Il est légitime de penser que cette conjoncture va susciter encore plus de motivation à agir sur chaque possibilité de faire changer les choses.

Visiblement, ça ne devrait pas être le cas dans le cadre des élections européennes pour lesquelles les instituts de sondage annoncent un taux de participation constamment en baisse.

Pourtant, en Europe, tout est loin d'être acceptable. Même sa réputation de garante de la Paix est

écornée par des conflits à l'intérieur de ses frontières. Pire encore, certains des pays qui la composent, dont la France, vendent des armes à d'autres nations, générant la guerre et le massacre de civils. L'économie et la finance n'ont décidément pas de morale. Ils auraient tort de se priver, l'attentisme semble être de mise.

Il semblerait que ce désintérêt pour la chose publique touche également notre village.

La loi Alur ayant rendu caduc les Plans d'Occupations des Sols (POS), les collectivités qui désirent maîtriser et donner des orientations claires sur leur vision de développement et d'évolution de leur territoire, en ont la possibilité en élaborant un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Tout cela dans les respects du règlement du Schéma de Cohérence Territoriale du Bitérois, des services de l'Etat, des compétences de la CAHM, ....etc, etc.

Visiblement, la quasi-totalité de la population castelnaulaise possède une connaissance parfaite de ces obligations et leurs incidences pour la gestion future puisque seulement huit personnes ont participé à la réunion de présentation du diagnostic (quinze fois moins que pour la réunion sur la fibre).

Je me demande quel va être le contenu des débats printaniers de 2020 ? La sensibilité politique, les pratiques religieuses, les orientations sexuelles, la classe sociale, l'intérêt individuel ?

Peut-être que le petit nombre de présents reflète une confiance aveugle et entière à notre égard ?

Premier trimestre 2019, c'est aussi l'adoption à l'unanimité du dernier budget de ce deuxième mandat que vous nous avez confié. J'entends encore les détracteurs, qui au lendemain des élections municipales de 2008 affirmaient « dans 6 mois, la commune est en faillite ».

Non seulement il n'en a rien été, chacun le sait, mais le budget 2019 est particulièrement flatteur et éloquent.

Vous le découvrirez dans les grandes lignes à l'intérieur de vos échos ainsi que les réalisations, les dossiers en cours et aussi les projets.

Grâce à vous, pour vous, dans le respect de vos finances, ce « souffle nouveau » est toujours présent, porteur de nos valeurs, de nos engagements.

Fraternellement,  
Jean-Charles SERS, Maire de Castelnau de Guers

## PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) LE TRAVAIL SE POURSUIT

Une réunion publique s'est tenue le 13 mars dernier afin de présenter la démarche d'un Plan Local d'Urbanisme et d'échanger sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ont été retranscrits les différents sujets abordés par les citoyens ainsi que les réponses apportées par l'agence Actions Territoires et les élus.

### DEMARCHE DU PASSAGE EN PLU

**Contraintes** : la commune a peu de marge quand l'ensemble des autres documents sont appliqués. La démarche est en majorité « descendante », ce qui implique que les propositions de la commune doivent être en conformité avec les règles et préconisations de l'Europe, de l'Etat, du SCoT, de l'Agglo.

**Compétences** : l'Agglo a des compétences transférées (eau potable, assainissement et développement économique notamment). La commune souhaitait positionner une zone d'activités pour répondre aux besoins qui sont remontés par les artisans, mais l'Agglo ne souhaitant pas porter ce projet, la commune ne peut donc pas le traduire dans son PLU. En revanche, une approche de « cas par cas » est à l'étude.

### DIAGNOSTIC ET PADD

**Les emplacements réservés (ER)** : le principe des ER consiste à « réserver des parcelles en vue d'une acquisition par une collectivité dans le cadre d'un projet d'intérêt collectif clairement identifié ». Quelques exemples en cours de réflexion sont évoqués, comme autour de l'Ermitage Saint-Antoine pour permettre sa mise en valeur, ou encore l'élargissement de chemins.

**Le hameau agricole** : ce projet est important pour répondre aux besoins des exploitants agricoles. 5 à 10 emplacements sont envisagés. Le site a été sélectionné après analyse fine de plusieurs possibilités et en

croisant tous les critères (accessibilité, accès à l'eau, paysage, valeur des terres, etc).

**Population à l'année / saisonnière** : la proportion de la population saisonnière est importante (66%). C'est bien la population dans son ensemble qui doit être prise en compte dans le développement de réseaux adaptés, avec entre autres la nécessité de positionner un second réservoir d'eau qui sera semi-enterré.

**La cave coopérative : quel projet ?** Plusieurs projets ont été envisagés (notamment pour des hangars agricoles) mais le coût de réalisation est rédhibitoire et les aides insuffisantes. Les élus continuent leurs réflexions et leurs recherches.

**Le château : quel projet ?** Ce sujet tient particulièrement à cœur aux habitants et aux élus. Là aussi les projets n'ont pas pu aboutir, faute de financement. Les élus ont demandé à l'Agglo qui est propriétaire de faire rapidement des travaux de confortation de la Chapelle qui apparaissent urgents, et de garantir l'ouverture au public de la chapelle, de la cour et l'accès à la salle d'apparat, et ce quelque que soit le projet. 100 000€ viennent d'être budgétisés par l'Agglo pour mettre en sécurité la chapelle.

**Le secteur des ABF** : une proposition de Périmètre Protection Modifié a été faite par la DRAC et validée par le Conseil Municipal. La consultation des ABF ne sera plus obligatoire dès 500 m autour du château mais dans un périmètre plus restreint (cœur de ville, bourg et secteur ayant un impact paysager fort).

### CALENDRIER ET MODALITÉS DE CONCERTATION

**Registre en mairie** : il est disponible aux heures d'ouverture de la mairie. Vous pouvez y inscrire vos remarques et observations.

**Consultation du dossier** : le dossier avec les documents de travail

est consultable en mairie. Néanmoins, compte tenu du nombre important de pages, nous vous invitons à prendre RDV pour une consultation entre 14h et 16h avec le service urbanisme (urbanisme-elections@castelnau-de-guers.com / 04 67 98 16 94).

### Prochaine réunion publique

JEUDI 16 MAI à 18h30

à la Maison du Peuple

Présentation du :

- \* PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- \* OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)
- \* Zonage
- \* Règlement

Il y aura une enquête publique en octobre 2019.

*Depuis mars 2014, l'équipe municipale a engagé le travail de l'élaboration du PLU, soit 5 ans. Un travail long !*

*De multiples projets ont nécessité des échanges avec d'autres services, notamment l'Agglo qui a la compétence des hameaux agricoles et du développement économique, mais également avec le Département et la Région pour les demandes de financement.*

*Les délais de réponses ont souvent été longs, et les réponses parfois floues ou négatives ont contribué à retarder le travail.*

*Pour rappel : depuis mars 2017, la Commune a perdu son POS, rendu caduque par la loi Alur, et a basculé en RNU (Règlement National d'Urbanisme).*

*Toutes les demandes en urbanisme (Permis de construire, ravalement de façade, etc) sont soumises à l'avis du Préfet. Ceci alourdit la procédure.*

*De plus, n'ayant plus de zonage ni de règlement, il est difficile au service urbanisme de répondre aux demandes courantes des administrés.*

*Nous sommes dans la dernière ligne droite d'un travail qui permettra d'apporter de la clarification, simplifiera les démarches et réduira les délais.*



Réunion Publique : diagnostic - PADD

Mercredi 13 mars 2019 - 18h00

Rédacteur : Brigitte VILLAEYS  
Contact : b.villaeys@agence-at.com

Outre les élus, 8 personnes sont présentes.

L'objet de cette première réunion publique est de présenter la démarche d'un Plan Local d'urbanisme et d'échanger sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Sont retranscrits les différents sujets abordés par les citoyens ainsi que les réponses apportées par l'agence actions territoires et la Mairie.

## 1. DÉMARCHE PLU

- **Contraintes** : pas beaucoup de marge pour la commune quand l'ensemble des autres documents sont appliqués. Les documents sont très descendants.
- **Compétences** : l'agglomération a des compétences transférées (eau potable, assainissement et développement économique notamment). La commune souhaitait une zone d'activités pour répondre aux besoins qui sont remontés par les artisans, mais l'agglomération ne souhaite pas porter ce projet et la commune ne peut donc pas le traduire dans son PLU.

## 2. DIAGNOSTIC ET P.A.D.D.

- **Les emplacements réservés** : le principe des ER est expliqué (acquisition par une collectivité dans le cadre d'un projet d'intérêt collectif clairement identifié) et quelques exemples en cours de réflexion sont évoqués : autour de St Antoine pour permettre sa mise en valeur, élargissement de chemin,...
- **Le hameau agricole** : ce projet est important pour répondre aux besoins des exploitants agricoles. 5 à 10 emplacements sont envisagés. Le site a été sélectionné après analyse fine de plusieurs possibilités et en croisant tous les critères (accessibilité, accès à l'eau, paysage, valeur des terres,...)
- **Population à l'année / saisonnière** : la proportion est importante et l'ensemble de la population doit être prise en compte pour les réseaux.
- **La cave coopérative : quel projet?** Plusieurs projets ont été envisagés (notamment de la réutiliser pour des hangars agricoles) mais le coût de réalisation est rédhibitoire. Les élus continuent leurs réflexions et leurs recherches.
- **Le château : quel projet?** Ce sujet tient particulièrement à cœur aux habitants et aux élus. Là non plus les projets n'ont pas abouti faute de financement. Les élus mettent la pression à l'agglomération (propriétaire) pour garantir l'ouverture au public de la chapelle, de la cour et l'accès à la salle d'apparat et ce quelque que soit le projet. 100 000 euros viennent d'être budgétés par l'agglomération pour mettre en sécurité la chapelle.

## 3. CALENDRIER ET MODALITÉS DE CONCERTATION

*! Attention, ce calendrier est prévisionnel et pourrait se décaler dans le temps pour la nécessité du projet.*

- **Registre en mairie** : disponible aux heures d'ouverture de la mairie.
- **Les réunions publiques : prochaine réunion publique > juin 2019** : présentation du PLU finalisé, avant arrêt par le conseil municipal
- **L'enquête publique sera après la consultation de 3 mois des personnes publiques associées, soit environ octobre 2019**

*Cf le document qui a été projeté lors de la réunion publique.*



## Réunion Publique : présentation du PLU avant Arrêt

Jeudi 16 mai 2019 - 18h30

Rédacteur : Brigitte VILLAEYS  
Contact : b.villaeys@lagence-at.com

Outre les élus, une cinquantaine de personnes sont présentes.

M. le Maire ouvre la réunion publique en remerciant les personnes présentes.

Cette réunion s'est organisée autour des différents documents du PLU qui ont été présentés et sur lesquels le bureau d'étude, les élus et les habitants ont pu échanger.

Sont retranscrits les différents sujets abordés par les citoyens ainsi que les réponses apportées par l'agence actions territoires et la Mairie.

### 1. PRÉSENTATION

#### Cf présentation annexée

L'agence explicite que le PLU est en cours de finalisation et que ce qui est présenté est le projet aujourd'hui proposé par les élus.

L'ensemble des documents ont été préparés et vont faire l'objet du vote du Conseil Municipal du 20 juin 2019 qui va «arrêter» le PLU : cela signifie la clôture des études et la fermeture du registre afin de lancer les procédures de concertation :

- la consultation officielle des Personnes Publiques Associées (3 mois),
- l'enquête publique (1 mois à l'automne) pendant laquelle les habitants pourront rencontrer le commissaire enquêteurs selon ses horaires et faire leurs dernières remarques : le commissaire rendra ensuite son avis.

L'ensemble des retours permettront à la commune d'ajuster son PLU afin de l'approuver et de le rendre applicable (fin 2019).

### 2. ÉCHANGES

*Cf le document qui a été projeté lors de la réunion publique.*

- **La question du mode de développement** : les différentes lois vont dans le sens de la maîtrise de l'étalement urbain et cherchent à ce qu'il n'y ait plus de consommation d'espaces naturels ou agricoles, sauf si le besoin est démontré. A Castelnau, dans l'enveloppe urbaine, les dents creuses et les terrains densifiables suffisent pour accueillir les futurs habitants prévus. Il faut cependant trouver l'équilibre entre la densification, l'imperméabilisation et les autres enjeux (paysagers, patrimoniaux, de réseaux...).
- **La cave coopérative** : sa vocation économique est maintenue et elle ne pèse donc pas dans le calcul du potentiel de logements de la commune. Différents projets ont été étudiés mais n'ont pas aboutis ; la maîtrise publique permettra l'évolution de cette vocation si un autre projet devient possible. La parcelle est trop petite pour répondre aux besoins du hameau agricole.
- **L'évolution de l'école** : Une classe ayant fermé, l'école a une marge pour accueillir des enfants supplémentaires. L'acquisition de la parcelle située sur le même îlot permettra de répondre aux besoins de l'école (extension de la cour) mais aussi des habitants et des associations.
- **Le stationnement** : Ce qui existe est maintenu et deux nouveaux parkings sont prévus à proximité immédiate du centre-village.
- **Les exploitations agricoles et les habitations existantes hors zone U** : Les exploitations comme les habitations existantes en zone N ou Ap pourront s'agrandir avec la possibilité de créer des extensions (accolé à l'existant) et des annexes. La nature de la zone et des secteurs de protection sur lesquels, ou autour desquels, se trouvent ces bâtiments existants dépendent de chaque contexte.

- **Le zone Ap** : Un habitant précise que la Chambre d'Agriculture n'est pas favorable à un classement intégral d'une commune en Ap. L'agence précise que les nouvelles installations agricoles sont permises dans le hameau agricole et que par ailleurs la difficulté d'accès à l'eau rend très difficile des nouvelles implantations agricoles loin du village.
- **Le hameau agricole** : Ce projet a été motivé par différentes demandes faites à la Mairie (environ 7) et prévoit d'accueillir entre 5 et 10 exploitations nouvelles. Le montage opérationnel et financier n'est pas encore fait. L'OAP encadre les intentions qu'il faudra étudier plus précisément : orientations paysagères, possibilité de créer un logement compris dans le volume du bâtiment agricole, desserte...
- **La concertation** : Des habitants font remonter le regret que ce projet de PLU n'est pas été plus concerté avec la population.

---

### 3. MODALITÉS DE CONCERTATION

---

- **Registre en mairie** : disponible aux heures d'ouverture de la mairie **jusqu'au 20 juin 2019**
- **Arrêt du PLU** : **20 juin 2019** en Conseil municipal
- **L'enquête publique** sera après la consultation de 3 mois des personnes publiques associées, soit environ **octobre 2019**

#### Les documents du PLU peuvent être consultables :

- simple consultation en Mairie avant l'arrêt
- possibilité de diffusion après l'arrêt

